

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 décembre 2016

Communiqué de presse

Les salariés travaillant dans les Très Petites Entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et les employés à domicile sont appelés à voter **jusqu'au 20 janvier 2017** afin de désigner les candidats qui les représenteront pour les quatre prochaines années.

Le scrutin contribue également à désigner les conseillers prud'hommes du collège salarié et les représentants de salariés dans les futures Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

Tous les salariés de 16 ans révolus au 30 décembre 2016 (dont les apprentis) peuvent voter, et ce, quelle que soit leur nationalité. L'inscription sur la liste électorale est automatique.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.election-tpe.travail.gouv.fr



Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'État en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](https://www.facebook.com/Prefet.de.la.martinique)